

M. Mauffette dit que l'*Enseignement oral* rend les élèves plus attentifs, qu'il développe plus rapidement leur intelligence, et que la pratique se déclare en faveur de cette méthode.

M. l'inspecteur Valade est d'avis qu'il faut parler aux oreilles avant de parler aux yeux, et prétend que de tous les modes d'enseignement, la *méthode orale est l'essentielle*. Il propose le *système de voyages* pour l'enseignement de la géographie. "Ces voyages, dit-il, que l'instituteur aura soin de semer de traits intéressants relatifs à l'histoire, et se rattachant à telle époque ou à tel lieu en particulier, seront propres à enrichir l'intelligence des enfants, sans les trop fatiguer."

M. Demers développe le moyen d'enseignement dont il est ici question, le présente sous son point de vue le plus avantageux, et dit qu'à l'aide de cette méthode le maître saura rendre sa classe intéressante, ses élèves plus attentifs, et s'assurera par là même une plus grande somme de succès. Il n'admet que ce seul mode d'enseignement pour tous les élèves en général, les plus avancés comme ceux qui le sont peu.

M. Cassegrain n'est nullement hostile à l'*Enseignement oral*: il en apprécie, comme ceux qui l'ont précédé dans la présente discussion, les nombreux avantages. Il s'oppose, néanmoins, à ce que l'on mette le livre complètement de côté, et fait voir que l'instituteur qui serait trop exclusif dans la mise en pratique de cette méthode, se priverait ainsi d'un précieux auxiliaire.

M. Emard partage l'opinion de M. Cassegrain. Il croit que l'emploi simultané de l'une et l'autre méthode offrirait une plus sûre garantie de succès. Seul, l'*Enseignement oral* lui paraît peu propre à produire des fruits aussi heureux qu'en le prétend, et il ajoute que ce mode d'instruction ne peut être avantageux qu'en autant que les élèves ont une idée de la matière que le maître doit leur enseigner, attendu que les questions sont alors mieux comprises, et les explications mieux saisies.

MM. Boudrias, René et Trudel se prononcent en faveur de l'*Enseignement oral*.

M. le Président résume les débats à peu près en ces termes : "La pratique se déclare pour l'*Enseignement oral*. Cette méthode est aussi profitable à l'instituteur, puisqu'elle le force à faire de sérieuses études, afin de se mettre au niveau de sa tâche, et rendre sa classe intéressante et instructive. Quel que soit, d'ailleurs, le système qu'adopte un maître, il lui faut étudier, et étudier fortement. Le célèbre Rollin disait que "quand même un homme aurait enseigné pendant vingt ans et plus encore, il ne devrait jamais paraître en classe sans avoir soigneusement préparé ses leçons." M. le Président fait voir, en terminant, la similitude qu'il y a entre l'*Enseignement oral* et les leçons de choses.

Puis, la question étant mise aux voix, la majorité des instituteurs se prononce en faveur de l'*Enseignement oral*.

Cette discussion est suivie d'une *Lecture sur L'Avenir des enfants qui nous sont confiés*, par M. Martineau.

M. le lecteur a cédé à un bon mouvement en s'occupant de cette grave question. Cette pensée, éminemment patriotique, ne devrait pas rester sans écho. En effet, lorsque l'on songe au nombre d'enfants qui fréquentent les écoles, et au nombre comparativement très-restrint de deux qui profitent de l'instruction qu'ils y ont acquise, l'on se demande avec regret quelle peut être la cause de cette étrange anomalie. Aussi, l'on doit savoir gré à M. Martineau de consacrer ses talents et ses loisirs à l'étude des inconvénients qu'il importe le plus à la société de faire disparaître, et faire des vœux pour que ses idées se réalisent bientôt.

Parmi les moyens que suggère M. Martineau pour remédier à ce triste état de choses, nous indiquerons les principaux que voici :

- 1o. Attirer les enfants à l'école le plus tôt possible;
- 2o. Rendre l'enseignement facile;
- 3o. Récompenser l'assiduité;
- 4o. Se tenir continuellement en rapport avec les enfants;
- 5o. Étudier leurs dispositions, afin de donner à l'enseignement une direction conforme à ces dispositions;
- 6o. Créer un institut qui serait sous le contrôle immédiat de l'instituteur, et où les élèves qui ont abandonné l'école, iraient compléter leur éducation.

Proposé par M. Cassegrain, secondé par M. Demers :

"Que M. le président et M. le trésorier soient autorisés à s'entendre avec les propriétaires ou agents des différentes voies de communication, afin d'obtenir de ces messieurs une *réduction* dans le prix de passage en faveur des instituteurs qui assisteraient aux conférences".

Adopté.

Les résolutions qui suivent, relatives à la prochaine conférence, sont unanimement adoptées :

"La prochaine conférence se composera de *deux séances*, dont l'une aura lieu la veille du dernier vendredi de janvier prochain, à 7 h. du soir; et l'autre, le lendemain, à 10 h. de l'avant-midi".

#### SÉANCE DU SOIR.

La question suivante sera offerte à la discussion :

"Les leçons de choses devraient-elles faire partie de l'enseignement, et pour quelles raisons ?"

"Discutants inscrits : M. Demers, pour l'affirmative, et M. Martineau, pour la négative."

Il y aura aussi un *Entretien* sur un sujet scientifique.

#### SÉANCE DU JOUR.

Des *Lectures* seront données par M. l'inspecteur Valade, et par MM. D. Boudrias et Tétranlt.

La question suivante sera discutée :

"Doit-on exiger de l'élève les réponses mêmes du texte ou bien l'équivalent ?"

"Discutants inscrits : M. Pelletier, pour l'affirmative, et M. Trudel, pour la négative."

Et la séance est adjournée.

J. O. CASSEGRAIN,  
Secrétaire *pro tempore*.

#### Quarante-septième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 31 aout 1872.

Présents : le révd. P. Lagacé, principal ; M. F. E. Juneau, inspecteur d'écoles ; MM. F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, D. McSweeney, Jos. Létourneau, Ant. Légaré, C. Dufresne, J. B. Dugal, G. Labonté, D. Guignard, C. Lacroix, C. Robitaille, V. Bérubé, W. Ryan, J. Cloutier, F. Létourneau et B. Pelletier.

Le secrétaire étant absent, M. B. Pelletier est appelé à agir comme secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'unanimité.

Il est immédiatement procédé à l'élection des officiers de l'Association et des membres du comité pour l'année courante, et sur motion de M. F. X. Toussaint, secondé par M. B. Pelletier, il est résolu que cette élection se fasse de vive voix.

En conséquence, M. J. B. Cloutier est élu président ; M. Ls. Tardif, vice-président ; M. B. Pelletier, secrétaire ; M. G. Labonté, trésorier ; MM. F. X. Toussaint, D. McSweeney, Ant. Légaré, J. B. Dugal, C. Dufresne, P. Ant. Roy, Frs. Pagé, D. Poitvin et B. Pelletier, membres du comité de régie.

M. C. Dufresne fait ensuite une *lecture* sur la *gnomique*.